# RÉSOLUTION 5.22

**MISE EN PLACE D’UN RÉGIME STRUCTUREL DE FINANCEMENT DE BASE À LONG TERME POUR LE RECENSEMENT INTERNATIONAL DES OISEAUX D’EAU DANS LA RÉGION D’AFRIQUE-EURASIE**

*Soumise par la Suisse*

*Notant avec inquiétude* que selon les conclusions de la 5ème édition du *Rapport sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans l’aire de l’Accord* (document AEWA/MOP 5.14), la majorité des populations de l’AEWA présentent des estimations de tendances de populations de mauvaise qualité (82 %) et que la plupart des estimations des tailles des populations sont basées sur l’opinion d’experts extrapolées à partir d’échantillons géographiques non représentatifs (seules 5 % étant basées sur les données d’un recensement tandis que pour 2 %, il n’y a aucune estimation disponible), ce qui vaut particulièrement pour l’Ouest de l’Asie et la région afrotropicale,

*Soulignant* que des informations actuelles et adéquates sur les tailles et les tendances des populations sont essentielles pour mettre en place des politiques de conservation réactives et mesurer les progrès réalisés en direction des objectifs de conservation stratégique,

*Réaffirmant* l’importance du Recensement international des oiseaux d’eau (IWC) en tant que générateur de données pour la production du Rapport triennal de l’AEWA sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs et les Estimations de populations d’oiseaux d’eau dans le monde et *reconnaissant* que l’IWC est l’un des programmes de surveillance de la biodiversité qui sont mis en œuvre depuis le plus longtemps et sont le plus largement harmonisés du monde,

*Rappelant* la Résolution 4.2 qui reconnaissait le besoin d’une surveillance supplémentaire et renforcée des oiseaux d’eau et l’importance de l’IWC et de ses bases de données associées chez Wetlands International en tant que programme de surveillance et dépositaire majeur de données,

*Rappelant également* les Résolutions 3.11 et 4.10 qui réaffirmaient « *le besoin d’aider au maintien du Recensement international des oiseaux d’eau en Europe et ses futurs développements en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale et de l’Est, en tant que base de l’évaluation au plan international de l’état et des tendances des populations d’oiseaux d’eau, et donc de la mise en œuvre efficace de l’Accord* »,

*Rappelant également* la Résolution 3.6, qui exhortait entre autres au « …*développement d’urgence d’un partenariat international en vue de fournir un régime de financement essentiel à long terme pour le Recensement international des oiseaux d’eau et les Waterbird Population Estimates (IWC)*… » et demandait « …*au Secrétariat de l’Accord de travailler avec Wetlands International pour développer des propositions (avec évaluation des coûts) à ces fins*… »,

*Rappelant également* la Résolution 4.7 sur l’adoption du Plan stratégique 2009–2017 de l’AEWA, qui a établi la cible 3.1 « *Les ressources nécessaires sont en place pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l’évaluation de l’état de conservation* » et a identifié les indicateurs suivants : « *Élaboration ponctuelle du rapport récapitulatif du Recensement international des oiseaux d’eau (IWC), du Rapport sur l’état de conservation de l’AEWA et des Estimations des populations d’oiseaux d’eau au niveau mondial* » et « *l’augmentation de 50 % des espèces/populations dont l’état au niveau international fait l’objet d’évaluations sur la base de données de surveillance régulières* »,

*Rappelant également* *l’Énoncé d’action de La Haye[[1]](#footnote-1)*, résultat du symposium 2010 célébrant le 15ème anniversaire de l’AEWA, qui appelait un vaste éventail de parties prenantes à établir un consortium d’ici la fin 2010 pour assurer conjointement des ressources financières appropriées pour le recueil de données internationales, l’analyse et la diffusion d’informations mises à jour et thématiques, indispensables à la conservation des oiseaux d’eau de la région de l’AEWA, en particulier au moyen du Recensement international (IWC),

*Reconnaissant* qu’un IWC renforcé contribuerait à atteindre l’objectif 19 des Objectifs d’Aichi pour la diversité biologique approuvés par la COP10 de la CBD en 2010, établissant que « *D’ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées* »,

*Reconnaissant également* que les autres AEM, et notamment la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention sur les espèces migratrices, ainsi que la Directive Oiseaux de l’UE, nécessitent des données de surveillance régulières pour être opérationnelles, tel le critère 5 de Ramsar pour la désignation des zones humides d’importance internationale dont l’applicabilité est liée aux Estimations des populations d’oiseaux d’eau dérivées largement des données de l’IWC,

*Soulignant* le besoin de maximiser les synergies entre les AEM et autres instruments juridiques, comme la Directive Oiseaux de l’UE, y compris les activités de surveillance des populations,

*Remerciant* Wetlands International et le Secrétariat de l’Accord d’avoir compilé le document AEWA/MOP 5.42 sur le Développement stratégique de la surveillance des oiseaux d’eau le long des voies de migrations d’Afrique-Eurasie, qui présente diverses options pour un financement de base à long terme de l’IWC,

*Remerciant* les Parties contractantes, les organisations internationales et les autres parties prenantes, telles que le Gouvernement français et la Fondation Mava, pour la contribution financière et l’aide technique qu’elles ont apportées à l’IWC,

*Reconnaissant* l’engagement de Wetlands International à dédier une partie des ressources non affectées de l’organisation à la gestion des données de l’IWC,

*Accueillant favorablement* l’établissement du Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau d’Afrique-Eurasie, qui comprend toutes les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l’IWC ou utilisatrices des données générées par le programme, et qui vise à renforcer la mise en œuvre et le développement de l’IWC le long des voies de migration d’Afrique-Eurasie.

*La Réunion des Parties :*

1. *Invite* le Comité technique à travailler avec le Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau, afin de progresser dans la surveillance des cibles concernées du Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA et de présenter son rapport à la 6ème Réunion des Parties et, si nécessaire, de proposer que ce sujet soit réexaminé lors de la MOP6 dans le but d’assurer une solution durable à long terme pour la surveillance internationale des oiseaux d’eau ;
2. *Incite* les Parties contractantes à envisager de verser des contributions volontaires pour aider au recueil de données pour la production du Rapport triennal de l’AEWA sur l’État de conservation et des Estimations mondiales de populations d’oiseaux d’eau ;
3. *Invite* les Parties non contractantes, les organisations internationales et autres parties prenantes, à aider au recueil de données pour la production du Rapport triennal de l’AEWA sur l’État de conservation et des Estimations mondiales de populations d’oiseaux d’eau en versant des contributions volontaires.
1. http://www.unep-aewa.org/meetings/symposium/docs/the\_hague\_action\_statement\_fr.pdf [↑](#footnote-ref-1)